



Note aux intervenants bénévoles pour l'encadrement des séances de natation scolaire

1. Qu'est-ce que la natation scolaire ?

☞ Extraits de la circulaire ministérielle Enseignement de la natation du 22/08/2017

- *Apprendre à nager est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive.*
- *On attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un espace surveillé.*
- *A l'école primaire, en fonction des possibilités 3 à 4 séquences sont à programmer. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège dans le but de valider l'ASSN (attestation scolaire du savoir nager).*

Dans la circonscription de ... et selon la politique départementale, la priorité est accordée aux classes de cycle 2. Des modules de 12 à 14 séances sont proposés, avec la fréquence de 2 séances hebdomadaires de 40 minutes.

☞ Composantes de l'apprentissage

Le principal problème à résoudre pour un nageur débutant est de passer de l'équilibre vertical à l'équilibre horizontal (modifications des appuis, du regard, de la respiration, du rôle des bras et des jambes). S'adapter au milieu aquatique est compliqué voire anxiogène pour certains enfants.

2. Quelle est la réglementation ?

☞ Normes d'encadrement à respecter

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles.

	<i>Ecole maternelle</i>	<i>Ecole élémentaire</i>
<i>Moins de 20 élèves</i>	<i>2 encadrants</i>	<i>2 encadrants</i>
<i>De 20 à 30 élèves</i>	<i>3 encadrants</i>	<i>2 encadrants</i>
<i>Plus de 30 élèves</i>	<i>4 encadrants</i>	<i>3 encadrants</i>

☞ L'agrément

Les intervenants bénévoles sont soumis à l'agrément du directeur académique, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité (demande d'agrément via le formulaire B et les pièces justificatives). La participation à la session d'agrément est obligatoire. Cette session est constituée d'une réunion d'information et d'un test permettant de vérifier l'aisance dans le milieu aquatique. Le test est réussi si le candidat est capable de :

- sauter dans l'eau en grande profondeur, se laisser remonter passivement ;
- effectuer une sustentation verticale de 10 s ;
- nager sur le ventre sur 12m50 environ ;
- franchir une perche ou une ligne d'eau en immersion ;
- finir la longueur en nageant sur le dos.

☞ Responsabilité

Comme pour les enseignants, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Au regard de la jurisprudence actuelle, les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des enseignants, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

3. Quel est le rôle des intervenants bénévoles ?

Les élèves apprennent en étant en sécurité physique et affective, en réussissant, en s'entraînant. Ces trois axes permettent de définir les modalités d'intervention des bénévoles.

D'une manière générale, au cours de la séance, le bénévole :

- aide aux tâches matérielles ;
 - aide à la sécurité ;
 - aide au déroulement pédagogique de la séance.
- ✓ Aide aux tâches matérielles
L'intervenant bénévole apporte son concours dans l'encadrement de la vie collective (déplacements, vestiaires, toilettes).
Il participe à l'installation matérielle selon les directives de l'enseignant.
 - ✓ Aide à la sécurité
Tout encadrant doit respecter le règlement intérieur de la piscine et les consignes des maîtres-nageurs.
Les points de vigilance au cours de la séance sont les suivants :
 - connaître et vérifier le nombre d'élèves ;
 - veiller au bon déroulement des déplacements dans les différents espaces (Attention au sol glissant ! Attention aux jeunes enfants qui parfois se trompent de groupe !)
 - respecter les consignes d'entrée et de sortie du bassin ;
 - dans l'eau, se placer de façon à voir les élèves ;
 - surveiller les signes de fatigue, d'inquiétude ;
 - connaître l'emplacement des perches ;
 - rester concentré sur sa mission (Attention aux bavardages entre adultes !).
 - ✓ Aide au déroulement pédagogique de la séance
L'intervenant bénévole aide à la mise en œuvre en étant généralement placé sur un atelier ou un endroit d'un parcours.
Son rôle consiste à :
 - encourager les élèves en ayant un discours positif (« Bravo, continue comme cela ! ») ;
 - rappeler, reformuler la consigne (« Tu dois descendre le long de la perche et toucher le fond. ») ;
 - donner des conseils (« Regarde le plafond. ») ;
 - adapter la tâche si besoin.

Merci pour votre implication dans l'apprentissage du savoir nager.